



n°110 Mars 2025

La revue des
propriétaires privés

Parlons forêts

DOSSIER
FORÊT ET SOCIÉTÉ

Île-de-France
Centre-
Val de Loire

Sommaire

- Formez-vous !
- Quelles chauves-souris dans les forêts privées d'Île-de-France ?
- En contrat déterminé pour le CAP FILIERE Forêt-Bois !
- Dossier : Forêt et société
- Du neuf dans le Loiret
- Une réunion forestière au thème d'importance
- Marché du bois : un automne et un hiver assez moribonds

Ne restons pas isolés, mettons en commun nos connaissances et expériences.

Nous devons faire évoluer notre rapport à la forêt, d'une vision simplement patrimoniale vers une vision plus entrepreneuriale. Attaquée de toute part par les modifications du climat, les maladies : scolytes, charlarose, encre du châtaignier, les groupes de pression, les contraintes administratives, nos forêts nous imposent d'être de plus en plus vigilants et actifs.

Les propriétaires forestiers sont, de ce fait, tous confrontés à des difficultés similaires. Nous essayons bien de trouver des pistes de solutions isolément alors que souvent d'autres sont bien avancés dans leur réflexion et la recherche de solutions. Plus que jamais, il faut nous regrouper, participer aux

journées de formation, contacter les autres propriétaires afin de mettre en commun nos expériences et connaissances. Tous les outils de diffusion de l'information existent, mais bien peu les utilisent pleinement.

Je vous propose ainsi de créer des groupes de travail sur des sujets qui vous préoccupent et d'échanger sur les solutions que vous avez pu mettre en œuvre.

Si vous souhaitez animer ou juste participer à ces groupes, contactez votre syndicat en précisant le ou les thèmes qui vous intéressent ou vous préoccupent, et nous verrons s'il est possible ainsi de confronter nos idées de solutions.

Rémi Foucher

Président de Fransylva Ile-de-France
iledefrance@fransylva.fr

Notez-bien : Votre revue change de nom en 2025 et devient *Parlons forêts* ! C'est pour se conformer l'ensemble des revues régionales qui portent désormais, presque toutes, ce nom.



A partir de 25 hectares, nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

www.foretsavendre.fr

☎ 06 11 75 20 10

contact@foretsavendre.fr



Caroline Tonini

Parlons forêts Île-de-France Centre-Val de Loire

Publication : CNPF IFC

Centre National de la Propriété Forestière
Île-de-France Centre-Val de Loire
5, rue de la Bourie Rouge - CS 52349
45 023 ORLÉANS Cedex 1
02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr
Site-web : ifc.cnpf.fr.

Directeur de la publication :
Jean-Pierre PIGANOL

Rédaction :

Xavier JENNER

Mise en page :

Sophie GAVOUYÈRE

Impression : Prevost Offset
ISSN : 1953-1923

Dépôt légal : date de parution

Photo de couverture :
Louis Amandier@CNPF

Avec la participation financière de :
Chambre d'agriculture Île-de-France
Syndicat des forestiers privés d'Île-de-France
Union Régionale des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire
Velbois

Avec le soutien de :
La région Centre-Val de Loire
Le FEADER de l'Union Européenne

Abonnement :

Cette revue vous a été adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus être destinataire, il vous suffit de l'exprimer auprès du CNPF IFC.



De nouvelles têtes au CNPF

À la découverte des derniers arrivés au sein de notre délégation

Marie ROUSSEAU, arrivée en CDD en juillet dernier, a définitivement remplacé Sophie AVRIL, partie pour d'autres horizons. Elle intègre l'équipe administrative en charge des documents de Gestion Durable (DGD), pilotée par Victor PILLERI. Elle complètera cette mission principale avec des activités d'appui à la communication du CNPF (revue, newsletter, site internet).

Contact : 02.38.53.53.82 – marie.rousseau@cnpf.fr

Clément GREBONVAL, titulaire d'une Licence Professionnelle « conseiller forestier », originaire de Normandie, a rejoint l'équipe DGD fin août dernier. Il secondera Victor PILLERI sur l'instruction administrative des documents et le suivi des conseils de centre, mais apportera également un appui de terrain aux techniciens de secteur pour l'instruction technique des PSG, demandes de coupes, CBPS,...

Contact : 06.14.52.88.38 – clement.grebonval@cnpf.fr

Joseph GUINCHE, gestionnaire de patrimoine, s'est reconverti vers la gestion forestière, et a démarré une seconde carrière en juin dernier dans notre établissement. Il devient le titulaire d'un nouveau secteur « Sologne du Cher », qui inclut également quelques communes du Loir-et-Cher, afin de faire face aux nouveaux PSG de 20 à 25 ha, dont les plus nombreux devraient émerger en Sologne. Il est basé à Saint Doulchard (18).

Contact : 06.11.25.85.78 – joseph.gainche@cnpf.fr

Sophie BEZAUD, est en CDD pour 9 mois dans nos locaux d'Orléans. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur, spécialisée en foresterie, elle a travaillé 4 ans au service d'une collectivité du Sud-Ouest pour animer une charte forestière de territoire. Elle travaille depuis septembre sur une étude sur le renouvellement des chênaies.

Contact : 06.63.35.24.28 – sophie.bezaud@cnpf.fr

Marylou FAURE a terminé son apprentissage pour sa Licence Professionnelle « forêt, gestion et préservation de la ressource en eau » et a été embauchée en CDD pour déployer les actions liées au programme CAP-FILIERE sur une partie de la région Centre-Val de Loire (Loiret, Loir-et-Cher, Cher). Deux nouveaux apprentis ont intégré l'équipe en septembre 2024 pour 1 an : **Matéo CATHERIN**, basé à Châteauroux, qui prépare une licence professionnelle « conseiller forestier », et vient en appui du Bruno JACQUET sur le département de l'Indre, et **Pauline DELCOURT**, qui prépare un BTS « gestion forestière » en 1 an, basée à Orléans, et qui s'est intégrée à l'équipe en charge de la Sologne.

Enfin, c'est le moment d'évoquer le départ en retraite bien méritée, le 31/03/2025, d'**Alain COLINOT**, Directeur-adjoint de la délégation depuis 2018, après une carrière entière dédiée au développement forestier, d'abord au sein de la Chambre d'Agriculture, puis au CNPF (à l'IDF, auprès de la Direction Générale et enfin au sein de notre délégation territoriale). Il transmet déjà la main à Pierre-Damien DESSARPS, nommé Directeur-adjoint depuis le mois d'octobre. Ce dernier verra son successeur au poste d'ingénieur en charge des conventions arriver en avril prochain, en la personne d'**Antoine LELONG**. Titulaire d'un master « forêt et mobilisation des bois » de l'Université d'Orléans, il était jusqu'à présent Responsable d'Unité Territoriale ONF en Moselle, et connaît bien notre délégation pour y avoir été chargé de mission en 2020/21.

Gaël LEGROS
Directeur du CNPF-IFC

EXPLOITATION FORESTIÈRE

VALORISATION DE VOTRE PATRIMOINE

Conseils et gestion
Estimation & Achat toutes essences
Exploitation & Commercialisation des bois
Reboisement et travaux

12 rue du Petit Hameau - 45110 Châteauneuf-sur-Loire
02.38.58.43.37 - foret@barillet.fr
www.exploitation-forestiere-barillet.fr

Logo:

Quelles chauves-souris dans les forêts privées d'Île-de-France ?

Dans nos forêts, de nombreuses espèces animales et végétales sont essentielles au bon fonctionnement de l'écosystème forestier. Certaines invisibles aux yeux des promeneurs sont d'une grande importance.

Une étude est en cours en forêts privées pour identifier les espèces présentes

En 2024, le CNPF a débuté une étude sur les chauves-souris en forêts privées du massif de l'Arc boisé (Val-de-Marne, Seine-et-Marne et Essonne). Cette action prévue au Plan régional d'actions en faveur des chauves-souris a pu être lancée grâce à l'obtention d'un financement du Fonds Vert de l'État.

Elle a pour objectif **d'améliorer les connaissances sur les populations** de chauves-souris en Ile-de-France, et de **mieux intégrer** dans les pratiques forestières les **recommandations** en leur faveur.

Des inventaires acoustiques nocturnes

Malgré une météo capricieuse, des inventaires acoustiques nocturnes ont été réalisés dans 3 propriétés privées, pour environ 1500 ha prospectés. Ils permettent en effet, par l'enregistrement des ultrasons émis par les chauves-souris lors de leurs déplacements, l'identification des espèces de chiroptères présentes dans ces forêts.

Ces inventaires ont été réalisés avec l'aide de l'ONF et du centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Boucles de la Marne avec qui des conventions de partenariat ont été signées.

Des analyses en cours

L'analyse des résultats et les comptes rendus sont encore en cours de réalisation. Le travail doit se poursuivre en 2025 avant de pouvoir faire la restitution des résultats aux propriétaires.

Le CNPF espère obtenir à nouveau un financement pour poursuivre l'étude sur d'autres forêts privées dans le secteur où les données concernant ces espèces sont manquantes.

Marine Lauer

Ingénieure environnement



Le programme CAP Filière forêt-bois 2023-2027

Ce programme a pour objectif de sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion durable de leur forêt et de les guider sur les interventions à mettre en œuvre (récolte de bois, renouvellement des peuplements forestiers, prise en compte des enjeux environnementaux, impacts des changements climatiques).

Vous pouvez dès à présent joindre Marylou FAURE (06 58 51 22 65), comme Pierre Symulak

(06 62 54 81 61), techniciens forestiers au CNPF intervenant sur la région Centre-Val de Loire pour bénéficier :

- d'un diagnostic de gestion sylvicole (choix des essences adaptées, itinéraires de boisement/reboisement, ...);
- de renseignements sur les aides au reboisement des peupleraies;
- d'une estimation de l'Indice de Biodiversité Potentielle de votre forêt;

- de conseils sur les documents de gestion durable volontaires (propriétés ayant une surface comprise entre 4 et 20 ha);
- de réponses à toutes autres questions concernant votre propriété forestière.

N'hésitez pas à contacter Marylou FAURE par téléphone au **06 58 51 22 65** ou par mail : **marylou.faure@cnpf.fr**

En contrat déterminé pour le CAP FILIERE Forêt-Bois !

L'objectif du CAP FILIERE Forêt-Bois 2023-2027 est d'augmenter l'offre de bois disponible pour l'aval, de renforcer la gestion durable des forêts et d'aider les forestiers à faire face au changement climatique.

Accueilli au CNPF-IFC dans le cadre d'un dispositif d'aide de la Région Centre-Val de Loire à la filière forêt bois : le CAP FILIERE, j'ai pu intervenir en Berry, tant de l'Indre que dans le Cher.

Accompagner les propriétaires de moins de 20 ha

Si certains de ces propriétaires s'étaient déjà formés à la gestion forestière via les FOGEFOR organisés par le CNPF, d'autres la trouvaient être une notion absconse. Ma première tâche fut de présenter le CNPF. Et ensuite, de proposer une visite-conseils gratuite, d'étudier avec eux les potentialités forestières puis de proposer une gestion qui leur convienne.

Au cours des 6 premiers mois, j'ai effectué une cinquantaine de visites dans des forêts variées aux multiples enjeux : de production, paysager, écologique ou encore patrimonial. Chacune de ces visites se terminait par la remise d'un

compte-rendu de visite contenant une carte précise de la forêt et de ses parcelles, ainsi que des propositions de gestion en accord avec les volontés des propriétaires.

À la suite de ces visites, certains propriétaires ont pu rédiger un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), un document de gestion simplifié pour les forêts de petites surfaces ouvrant, entre autres, des droits à réduction fiscale en cas de donation des bois.

Suivi de la pression du gibier

Ce fut une autre de mes missions. Lorsqu'un propriétaire constatait des dégâts marqués de gibier, j'intervenais pour réaliser un travail de concertation entre le propriétaire, les locataires de la chasse et la fédération de chasse.

La base de cette concertation s'appuie sur l'inventaire BROSSIER-PALLU qui permet de quantifier les dégâts de gibier à l'échelle d'une parcelle. Cet inventaire, réalisé

en compagnie du propriétaire et du locataire de chasse (et parfois de membres de la fédération de chasse) permet à chacun des acteurs de constater la pression, d'exprimer son point de vue sur le problème et enfin de se concerter pour qu'une solution émerge d'un travail commun et pas uniquement d'une adaptation du plan de chasse. J'ai espoir que mon travail au sein du CNPF ait permis à des propriétaires de mieux appréhender le cycle forestier, de découvrir la gestion forestière pour mobiliser leur bois et améliorer de leur forêt. J'ai espoir que le suivi de la pression du gibier ait aussi permis de rassurer des propriétaires sur les dégâts de gibiers, inhérents à la présence des animaux mais sans mettre systématiquement en danger les peuplements, et d'ériger des ponts entre des acteurs aux objectifs parfois divergents.

Raphaël Cluzeau
anciennement technicien au CNPF

Forêt et société

De nombreux échanges, des témoignages et des expériences variés..., retour sur la journée forestière régionale du 24 octobre à Blois organisée par le CNPF Ile-de-France – Centre-Val de Loire sur le thème « Forêt et Société ». Une soixantaine de gestionnaires, experts, propriétaires forestiers et acteurs de la filière assistait à cette journée de qualité au cœur des préoccupations actuelles.

Le « forestier bashing », mythe ou réalité ?

Une partie de la journée portait sur les critiques émises à l'encontre des forestiers. Elles sont nombreuses et trouvent un écho médiatique dans quantité d'articles, ouvrages, émissions télévisées..., aux titres éloquentes : « La forêt française en crise », « La loi du profit fait mourir les forêts », « Main basse sur nos forêts », « Rendez-nous nos forêts »... Dont acte !

• **La concertation pour lever les incompréhensions**
Toutefois, à y regarder de plus près, ces critiques frontales méritent d'être nuancées. Au-delà des slogans et du buzz médiatique orchestrés par certains activistes, il existe une autre réalité que plusieurs interventions ont montrée. En Ile-de-France par exemple, Olivia JARNY, déléguée générale de l'interprofession FIBOIS, rapporte les conclusions de la « convention citoyenne¹ » mise en place pour faciliter le dialogue « forestier-citoyen ». Il en ressort une acceptation quasi unanime du principe de multifonctionnalité de la gestion forestière, y compris dans son objectif économique (éclaircies, récoltes d'arbres, valorisation des bois...). Certes, la convention place en première priorité le rôle de réservoir de biodiversité de la forêt, mais elle admet aussi la nécessité des coupes de récolte dans l'objectif de renouvellement des peuplements.

Propos similaires de la part de Thierry CHEREQUE, ingénieur au CNPF Nouvelle Aquitaine en charge du projet Sylva-Cités² et de Virginie VEAU, directrice de l'agence territoriale Ile-de-France Est de l'ONF. Des espaces de dialogues de types « AMI Concertation³ » et « Living Lab » (très à la mode) ont été installés dans différents massifs périurbains de Gironde et de région parisienne (Montgé, Choqueuse, Vallée de la Marne...). Si les divergences de points de vue et les tensions sont bien réelles, il arrive que le dialogue débouche sur un consensus où l'enjeu

économique est clairement mis en avant. Dans le massif du Nezer (Gironde) la fonction de production a été retenue comme prioritaire par les usagers eux-mêmes, dans une perspective vertueuse de contribuer à l'économie locale (voir diapo 1).

Il semble donc, et c'est heureux, que la production et la récolte forestière raisonnées soient comprises et admises par le citoyen dès lors qu'elles sont expliquées et argumentées dans le cadre d'un dialogue constructif.

• Le bois énergie en question

La convergence « forestier-citoyen » reste néanmoins difficile sur certains sujets, comme par exemple celui du bois énergie. L'incompréhension est perceptible jusque dans les instances européennes, comme le rapporte Jean-Pierre PIGANIOL, président du CNPF IFC et président du Conseil scientifique forêt-bois Europe au ministère de l'Agriculture. Le règlement RED III (Renewable Energy Directive) par exemple complexifie la fourniture de bois en tant que bioénergie durable (interdiction de récoltes dans certains types de forêts, fixation de seuils pour la taille des coupes à blanc ou pour l'extraction de bois morts...), un comble si on fait la comparaison avec l'exploitation des ressources fossiles (pétrole, gaz...). Même « son de cloche » du côté du citoyen qui considère que si l'on plante des arbres, c'est uniquement pour alimenter d'énormes centrales biomasses telles que



Diapo 1 : dialogue « forestier-usagers » en forêt de Nezer. Nuage de mots ressortant des débats



Diapo 2 : perception des changements globaux par les propriétaires forestiers (enquête Sycomore)

celle de Gardanne dans les Bouches-du-Rhône. Le forestier est peu ou pas entendu lorsqu'il met en avant la hiérarchie des usages qui veut que la gestion forestière soit d'abord destinée à la production de bois d'œuvre (BO), ensuite de bois d'industrie (BI), et enfin de bois énergie (bûches, plaquettes...) pour les qualités inférieures.

Regards croisés sur les plantations et le changement climatique

Une autre partie de la journée était consacrée à la restitution de plusieurs enquêtes effectuées auprès du grand public et auprès des propriétaires et professionnels d'amont de la filière (gestionnaires et scieurs), sur leur perception de la forêt (et de sa gestion) actuelle et future.

- **La plantation : nécessité admise mais controversée**
Planter était jusqu'alors perçu comme l'acte le plus noble de la sylviculture. Est-ce encore vrai aujourd'hui ? En partie seulement comme le fait remarquer Julie THOMAS, ingénieure IDF, qui rend compte d'une étude réalisée en région Grand Est auprès d'un panel de 1 000 propriétaires forestiers. Un nombre non négligeable d'entre-eux considère que la plantation est un acte subi plutôt que réellement choisi. Les contraintes en arrivent à gommer le coup de pouce des aides : réglementations pointilleuses, disponibilités en plants aléatoires, coûts élevés, taux de reprise incertains...
Pour d'Amélie ROBERT, géographe à l'Université de

Picardie, qui a interrogé promeneurs, vététistes, paysagistes... dans le cadre du projet Plantaclim⁴, les plantations sont acceptées du bout des lèvres, taxées par beaucoup d'artificialiser la nature, de l'uniformiser (crainte de la monoculture, résineuse notamment...), de promouvoir la forêt « agricole » plutôt que la forêt naturelle...

Il serait toutefois hâtif de généraliser ce scepticisme vis-à-vis des plantations. Les débats l'ont montré, la grande majorité des propriétaires forestiers interrogés admettent qu'elles sont nécessaires, sinon vitales, pour accélérer le renouvellement de la forêt, largement insuffisant dans nos territoires. A ce titre, les installations « d'îlots d'avenir » pour tester des essences réputées plus résistantes aux sécheresses et canicules sont perçues très positivement aussi bien par les propriétaires forestiers que par les usagers.

- **La crainte du changement climatique**
Autre étude, autre enquête : celles réalisées dans le cadre du projet Sycomore⁵ sous l'égide de l'Université de Tours (Sylvie SERVAIN et Adéla RIGOLLET-DAVIS) et du CNPF-IDF (Julie THOMAS, Alain COLINOT, Thomas FEISS, Jérôme ROSA). Un panel de 460 propriétaires a répondu à une enquête en ligne visant à connaître leur perception par rapport aux changements globaux (cf. diapo 2). Le changement climatique et ses deux corollaires, les dépérissements et les événements extrêmes (canicules, tempêtes, incendies...) sont sources d'inquiétudes pour 75% des enquêtés.

Vous vendez ou recherchez
votre **DOMAINE**
ou votre **FORÊT**

Contactez-nous
02 54 07 78 61

contact@domaines-forets.fr - www.domaines-forets.fr

Il est intéressant de noter que les contraintes administratives (réglementation, complexité...) apparaissent aussi en bonne place parmi les préoccupations des propriétaires, assez loin devant l'augmentation des coûts de gestion et la pression du gibier.

S'adapter pour répondre aux questionnements

La 3^e et dernière partie de la journée était consacrée aux leviers d'actions possibles pour amortir toutes ces inquiétudes techniques et sociétales. La mise en place d'espaces de dialogues types « convention citoyenne », « AMI concertation », « Living lab »... est une piste, mais peu reproductible en dehors des forêts péri-urbaines tant l'énergie à déployer et le coût apparaissent élevés. Restent donc des réponses de bon sens qui se traduisent dès maintenant dans l'évolution des pratiques de sylviculture, mais aussi dans l'éducation des jeunes générations à la forêt.

Des actions bien réelles

Nombre de propriétaires et gestionnaires (l'enquête Sycomore fait état de 38% d'entre eux) ont déjà modifié leurs pratiques de gestion depuis ces 5 dernières années. 25% supplémentaires envisagent de le faire dans les 5 prochaines années. Les principales mesures mises en avant sont la diversification et les mélanges d'essences, l'accélération du renouvellement des peuplements, et l'augmentation du rythme des éclaircies au profit des arbres les plus vigoureux (cf. diapo 3).

Cédric SEDILLOT-GASMI, Directeur des opérations à la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignation (SFC) (300 000 Ha de forêts en gestion, dont 85 000 de forêts privées) le confirme : depuis 2020 la pression sociétale et l'intensité du changement climatique modifient profondément les orientations de gestion de la SFC. Abandon ou mise

en retrait des essences jugées les plus vulnérables (Épicéa, Châtaignier, Chêne pédonculé, Frêne...), réduction des cycles de production, limitation des coupes rases, préservation de l'ambiance forestière dans les plantations, dialogue avec les usagers (on y revient) pour limiter les risques de conflit... Les 190 collaborateurs de la SFC sont formés dans ce sens.

Éduquer les jeunes générations à la forêt et à sa gestion

Formation, il en est justement question dans le projet emblématique « La forêt s'invite à l'École⁶ » présenté par Samuel SIX, coordinateur de l'action pour le CNPF (50 sorties en forêt par an à la demande des écoles, principalement du primaire). L'action est modeste mais l'enjeu est primordial : faire comprendre aux enfants (et donc au futur citoyen) que couper un arbre et en planter un autre ne sont pas des actes répréhensibles, mais au contraire des actes de sauvegarde pour la pérennité de la forêt. Et ils le comprennent, lorsque les petits mots de remerciements reçus au CNPF à l'issue des journées découvertes, on peut lire notamment « comment on fait pour faire le métier de forestier ? ».

Alain COLINOT

Directeur-Adjoint du CNPF IFC (retraité)

1 Convention citoyenne : projet coordonné par FIBOIS Ile-de-France pour faciliter le dialogue entre la filière forêt-bois et la société civile. www.fibois-idf.fr

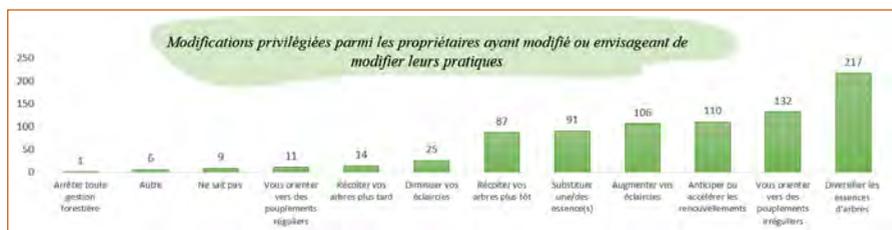
2 Syla-Cité : projet de type « Living Lab » coordonné par le CNPF Nouvelle Aquitaine dans les forêts péri-urbaines de Gironde. www.youtube.com/watch?v=uwFZR3DXjww

3 AMI Concertation Ile-de-France : projet coordonné par l'ONF visant à apaiser les tensions entre citoyens et forestiers dans 4 massifs pilotes. www.onf.fr/aux-cotes-des-territoires/%2B/1d9a::les-forets-seine-et-marnaises-laureates-de-lappel-manifestation-dinteret-comment-valoriser-la-multifonctionnalite-des-forets-grace-la-concertation-des-territoires.html

4 Plantaclim : projet coordonné par l'Université de Tours, dans l'objectif de maximiser les services des plantations forestières dans le contexte du changement climatique. <https://plantaclim.univ-tours.fr>

5 Sycomore : projet coordonné par INRAe, visant à développer de nouvelles approches face au changement climatique. www.sycomore-cvl.fr

6 La Forêt s'invite à l'École : www.journee-internationale-des-forets.fr/la-foret-sinvite-a-lecole



Diapo 3 : modifications des pratiques de gestion des propriétaires interrogés (enquête Sycomore)



Retrouver les différentes interventions de cette journée passionnante sur le site ifc.cnpf.fr



Fiche DEFI Travaux



A propos des OLD du Loiret

VOTRE SYNDICAT FORESTIER

Du neuf dans le Loiret

Des obligations légales de débroussaillage concertées

Pendant l'été et l'automne 2024, les travaux pour la rédaction de l'arrêté sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) pour le massif de la Sologne classé en risque incendie depuis le 6 février 2024 réparti sur les trois départements du Loiret, Loir-et-Cher, et Cher, ont été menés entre les DDT, les Syndicats des Forestiers Privés et le CNPF Ile de France - Centre Val de Loire.

D'emblée les syndicats se sont coordonnés avec le CNPF devant notre chef de file pour rassembler les différentes remarques et propositions par rapport au projet d'arrêté et favoriser une concertation globale avec la DDT du Loiret, chef de file des DDT, et conduire à une harmonisation des trois arrêtés préfectoraux.

Grâce à un dialogue constructif, nous avons pu aboutir à un texte équilibré, plus compréhensible que le texte initial malgré les nombreux aspects techniques et contraintes du cadre réglementaire national. Par exemple, un lexique a été ajouté, parfois des recommandations ont été choisies

plutôt que des prescriptions, des formulations opérationnelles ont été retenues.

Les arrêtés OLD ont été publiés le 9 janvier 2025 dans le Loiret, le 13 dans le Loir-et-Cher et 20 dans le Cher.

Une réunion organisée par Madame la préfète du Loiret s'est tenue le 13 février à Jouy le Potier et a été relayée par la presse à des fins de pédagogie et de sensibilisation des différents acteurs.

Lors de notre Assemblée Générale du 05 avril prochain, nous aborderons à nouveau ce sujet.

Pensez au DEFI « Travaux »

Si tous s'accordent pour insister sur l'importance de la prévention contre les incendies (dont font partie les OLD) dans les forêts, chacun sait que les travaux de premier débroussaillage sont coûteux, et prendront du temps à être réalisés étant données les vastes linéaires et superficies concernés. Cependant il est de notre devoir de forestier de contribuer à cet effort sans attendre. Si des dispositifs fiscaux existent déjà comme Le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt « Travaux » (Défi Travaux

forestiers) qui permet aux propriétaires forestiers de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu, sous réserve de respecter certaines conditions, lorsqu'ils effectuent des travaux forestiers comme l'élagage et le débroussaillage, il demeure néanmoins que ces crédits d'impôts sont faibles au regard des sommes à dépenser pour le premier débroussaillage.

Une approche de concertation similaire est utilisée en ce moment pour revisiter le texte des arrêtés « brûlage » des départements 18, 41 et 45 publiés entre 2012 et 2023 afin de les harmoniser le plus possible notamment en parallèle des OLD pour la prévention des incendies en Sologne.

Votre syndicat poursuivra son action pour représenter les intérêts des forestiers privés et il est important que vous nous rejoigniez en adhérant au syndicat de votre département si ce n'est pas encore fait.

Patrick Lemoine
Président du Syndicat des Forestiers Privés du Loiret



Achat Bois sur Pieds
Commercialisation des Bois
Abattage – Débardage – Transports
Estimation et marquage

EXPLOITATION FORESTIERE
VELBOIS

Route de Cerdon – 45600 SULLY SUR LOIRE
02 38 37 35 55 – velbois@swisskrono.com

PEFC 19-21-31
Promouvoir la gestion durable de la forêt
pefc-france.org

Une réunion forestière au thème d'importance

Durant cette année 2024 dans le Loiret, deux réunions forestières se sont tenues sur le sujet des plans simples de gestion (PSG).

Un exercice pour la rédaction du futur document

Ces deux réunions, comptant chacune environ 30 participants, et s'étant déroulées sur une unique journée chacune, se sont divisées en deux parties. La première le matin avec une mise en contexte et des explications sur le contenu du dossier. Cette matinée très dense a pu perdre quelques propriétaires. Mais la seconde partie, l'après-midi, lors de la visite d'un PSG de 21 ha où une mise en situation puis un

point a été fait, a permis à chacun de retranscrire sur le terrain ce qui a été appris le matin en salle.

Les avantages d'avoir un PSG

Plus qu'un document permettant d'être conforme à la législation, le PSG permet d'assouplir les démarches administratives lors des coupes et travaux dans vos forêts. Il ouvre droit à des aides sur la voirie de votre forêt, à des subventions pour la plantation sur des peuplements déperissants ou pauvres. Dans le contexte de succession ou lorsque vous êtes soumis à l'IFI, un abattement fiscal des 3/4 de la valeur de vos bois est possible si votre forêt en est pourvue. Ainsi certaines propriétés n'ayant aucune obligation d'avoir un PSG en sont dotés, il est alors dit « volontaire », cela concerne les propriétés boisées ayant une surface comprise entre

10 ha et 20 ha. Des aides existent pour ces propriétaires volontaires, cela permet de réduire les coûts de rédaction si elle est confiée à un professionnel.

Conclusion

Le document reste technique mais si vous le rédigez vous-même, ou du moins prenez le temps de le lire, vous ne pourrez que mieux connaître votre forêt. Les différentes espèces d'arbre présentes, leurs qualités et l'objectif qu'on leur attribue, permettent d'établir un programme de coupes et de travaux sur une période minimale de 10 ans et maximale de 20 ans. Cette vision à long terme amène un questionnement qui est fondamental pour l'avenir de votre forêt.

Constant Gaubert
technicien du CNPF

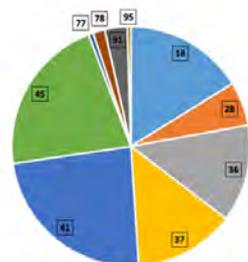


Abaissement du seuil de surface pour les PSG

Ces réunions forestières ont pour cadre la promulgation le 10 juillet 2023 de la loi sur la lutte contre les incendies. Elle abaisse à 20 ha le seuil minimal auquel une forêt est soumise à un PSG, au lieu de 25 ha auparavant. L'écart de surface semble faible et pourtant sur l'Ile-de-France et le Centre-Val de Loire, cela représente plus de 624 propriétés. Afin d'accompagner les propriétaires dans cette démarche, le CNPF-IFC a lancé un courrier d'appel aux propriétaires de forêts sans document de gestion durable, et aussi à ceux dont le RTG ou le CBPS+ arrive à échéance avant le 12 juillet 2026.

Ces réunions forestières ont permis aux propriétaires nouvellement impactés par la loi de prendre les devants dans la rédaction, ou à minima de savoir de quoi est composé un PSG dans le cas où les services d'un gestionnaire professionnel seraient demandés.

Répartition des courriers envoyés par département



Marché du bois : un automne et un hiver assez moribonds

Sans être catastrophique, le second semestre de 2024 s'est inscrit dans la continuité du premier semestre 2024 et de l'année 2023, en net repli en comparaison des années 2021 et 2022, plutôt fastes. Paradoxalement, les conditions climatiques exceptionnelles (pluviométrie) ont limité l'offre et stabilisé les prix. Tour d'horizon de la situation.

Côté Chêne

Pour le **chêne**, malgré un contexte peu lisible, le marché continue à vivre avec des niveaux de prix stables. Les belles qualités restent appréciées, malgré des inquiétudes sur le marché du merrain (mauvaises récoltes viticoles et certains vignobles en crise). Le marché du plot semble encore trouver des débouchés sans problème. Les petits bois (< 1,2 m3) confirment leur net repli du fait d'une présence moins marquée de l'export, liée en grande partie aux difficultés actuelles de l'économie chinoise, dont le secteur immobilier est en forte contraction. Le segment du parquet est, lui, en forte perte de vitesse. Attention, cependant, le report de coupes non réalisées en 2024 du fait de sols non porteurs peut laisser présager un ralentissement de signature de contrats début 2025, tant dans le feuillu que dans le résineux...

Côté résineux

Le marché **résineux** résiste et se stabilise. Très lié à la dynamique de

la construction, il voit le marché de la charpente, atone dans le secteur de la maison individuelle, s'équilibrer grâce à une bonne activité dans le segment des bâtiments collectifs et industriels. L'incertitude économique et politique globale de cette fin d'année 2024 pourrait s'éclaircir début 2025 et donner de nouvelles perspectives.

Le prix des bois ronds de **pins** restent stables et corrects (acheteurs très dynamiques), davantage lié à une nécessité ponctuelle d'assurer le renouvellement des stocks sur pied, particulièrement sur les terrains sains et portants en période pluvieuse, et en déphasage avec le marché du sciage dont l'activité est poussive.

Côté populiculture

Le marché du **peuplier** se stabilise, avec des prix attractifs, tirillé entre une demande de produits en baisse (contreplaqué, emballage) et une offre de bois structurellement insuffisante pour les marchés français et italiens. De bon augure pour les populteurs en 2025 ?

Autres débouchés

Le segment des **bois d'industrie**, notamment des panneaux de particules, est plutôt moribond, du fait du ralentissement de l'activité de construction. A noter : l'activité des panneaux OSB est un peu plus porteuse, avec un acteur majeur implanté en Centre-Val de Loire. Sur le marché de la **pâte à papier**, les ventes continuent de progresser, portées par une forte demande.

Côté bois-énergie, la croissance se poursuit en 2024 avec une demande de plaquettes forestières pour les chaufferies industrielles en pleine expansion. Pour le bois de chauffage à destination des particuliers, le niveau d'activité est plutôt bon.

N'oubliez pas : afin de vous éclairer au mieux sur la valeur réelle de vos bois, rapprochez-vous d'un professionnel avisé avant de les mettre en marché !

Gaël LEGROS,
Directeur du CNPF IFC

D'après une consultation des gestionnaires, experts forestiers et coopératives de nos régions.

Abonnez-vous à Parlons forêts

Aidez Parlons forêts, souscrivez un abonnement de soutien : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.

Retournez ce coupon au CNPF IFC, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1 accompagné d'un chèque de 40 € à l'ordre de l'agent comptable du CNPF.

Nom Prénom

Adresse

Souscrit un abonnement de soutien à la revue **Notre Forêt** pour 2 ans (8 numéros) à 40 €

Date : / / 2025

Recevoir une facture : Oui / Non

Vos contacts

Équipe technique CNPF IFC

CNPF - Île de France et Centre-Val de Loire :

02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr

Île de France : Xavier JENNER

01 39 55 25 02

Cher : David HOUMEAU

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir : Laurence PLAIGE

06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr

Indre : Bruno JACQUET

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et Loir-et-Cher est :

Clément DESCHAMPS

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Sologne Cher & Loir-et-Cher :

Joseph GAINCHE

06 11 25 85 78 - joseph.gainche@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :

Evaëlle BOURDAIS

06 14 52 88 40 - evaëlle.bourdais@cnpf.fr

Loiret nord : Thomas VARQUET

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Loiret sud : Constant GAUBERT

06 18 58 40 50 - constant.gaubert@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :

Virginie le MESLE

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR) :

Jérôme ROSA

06 14 52 88 65 - fogeforducentre@cnpf.fr

Groupes de progrès

CETEF du Berry : Adrien DURIAUX

06 88 57 14 06

GVF d'Eure et Loir : 02 37 24 46 90

CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY

01 34 83 19 44

CETEF de l'Indre : Florentin MADROLLES

02 54 61 61 45

CETEF de Touraine : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52

GDF du Loir-et-Cher :

gdf41.association@gmail.com

GEDEF Loiret-Sologne : 06 43 66 06 55

Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ

02 47 48 37 90

Chambre d'agriculture Île-de-France :

François QUAGNEAUX

01 39 23 42 43

GDF d'Île-de-France : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92

Association des Populiculteurs

d'Île-de-France (APIF) : 06 77 21 42 97

Syndicats des forestiers privés

Cher : 02 48 70 45 60

Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87

Indre : 02 54 61 61 45

Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73

Loir-et-Cher : 07 57 40 72 95

Loiret : 07 61 18 23 31

Île-de-France : 01 47 20 36 32

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre

Date	Lieu	Thème de la réunion
Vendredi 25 avril	Indre-et-Loire	Comment gérer son peuplement forestier déperissant ?
Vendredi 25 avril	Essonne	Savoir décrire sa forêt pour établir son document de gestion durable et planifier ses coupes et travaux
Samedi 26 avril	Indre	Comment connaître la biodiversité de sa forêt et adapter la gestion en conséquence ?
Mercredi 14 mai	Loiret	Choisir ses arbres et arbustes à planter Visite de l'Arboretum national des Barres
Vendredi 16 mai	Eure-et-Loir	Equilibre sylvo-cynégétique : indice de pression du gibier (IPP), méthode « Brossier-Pallu », sylvicultures adaptatives...
Vendredi 16 mai	Cher	Quels choix d'itinéraires techniques en fonction des peuplements décrits : les fondamentaux
Samedi 17 mai	Yvelines	Devenir des peuplements pauvres, déséquilibrés ou déperissants (richesse de peuplement, classes d'âge, capital sur pied, renouvellement...)
Lundi 2 juin	Cher	Connaître les techniques de culture et les produits du peuplier
Samedi 7 juin	Val d'Oise	Mes arbres sont-ils bien adaptés à mon terrain ? Apprendre à utiliser un guide des stations forestières

Réunions gratuites, inscription obligatoire.

Programme complet & invitations
aux réunions disponibles sur ifc.cnpf.fr



Vos réunions forestières



Je me forme pour mes bois

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe investit dans les zones rurales.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain